

Depuis 1994, la Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil expertise et émet des accréditations de Centres de Sommeil. Aujourd'hui, une cinquantaine de centres sont accrédités par la société savante.

Les critères d'accréditations suivent les recommandations Européennes, et comprennent notamment le caractère multidisciplinaire des Centres de Sommeil, ainsi qu'une activité importante de polysomnographies et de tests de vigilance (TILE / TME).

Cependant, cette définition d'un Centre de Sommeil ne reflète pas l'activité Sommeil Française, qui, face à un large territoire et une population plus éparse en dehors des grandes villes, est également pratiquée dans des centres mono-disciplinaires, notamment par des explorations sommeil en ambulatoires. Cette activité est importante, elle propose une prise en charge de qualité dans un périmètre raisonnable pour les patients, rendant un grand service au bassin de population local. Grâce aux liens tissés avec de plus grands Centres de Sommeil, à relative proximité, les patients atteints de pathologies complexes peuvent être adressés et pris en charge plus rapidement. Bien que la SFRMS ne puisse pas accréditer ces centres selon les critères européens, cette activité locale de qualité est indispensable aux yeux de la SFRMS.

Devant ce constat, la SFRMS propose de référencer ces affiliations de qualité, permettant une reconnaissance de l'activité sommeil de ces centres, tout en renforçant les interactions entre les centres, et ainsi la qualité de prise en charge des patients.

Les critères de définition d'un centre affilié sont spécifiés dans le document en pièce jointe. Afin d'être reconnu en tant que centre affilié, un centre doit être doté d'une équipe médicale et paramédicale adéquate, avoir une activité sommeil régulière en hospitalisation et/ou en ambulatoire, et avoir des liens durables avec un centre accrédité par la SFRMS.

Une demande d'affiliation peut se faire soit au moment de la demande d'accréditation du centre qui demande l'agrément SFRMS (avec le remplissage d'un dossier conjoint d'accréditation et d'affiliation), soit à distance de la demande d'accréditation avec le remplissage d'une demande d'affiliation.

Contactez la SFRMS pour plus d'information ( [contact@sfrms.org](mailto:contact@sfrms.org) ) : affiliez-vous !

Pr J.C. Meurice  
Pr D. Léger  
Pr C. Charley-Monaca  
Dr S. Hartley  
Dr C. Philippe

Président  
Vice-Président  
Secrétaire Générale  
Secrétaire Adjointe  
Trésorière